

Dans sa réunion du 16 mars 2015, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Attribution de subventions : Les demandes d'associations hors commune, d'associations qui ont bénéficié de subventions de la Communauté de Communes de Racan et les demandes trop tardives ne reçoivent pas de suite favorable. De plus, certaines associations n'ont pas demandé de subventions car elles bénéficient d'avantages directs, tels que la mise à disposition gratuite de salles. Il décide de l'attribution suivante :

ASSOCIATIONS	PROJETS 2015	ACCORDEES 2014	Accordées 2015	observations
LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	Achat livres et matériel	1 600,00 €	1 750,00 €	M. Poussin ne prend pas part au vote. Augmentation suite à réduction Montant de la cotisation des adhérents
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE		170,00 €	170,00 €	
MUSIQUE MUNICIPALE	Organisation concert	900,00 €	900,00 €	Mme Boulesteix ne prend part au vote
PREVENTION ROUTIERE		20,00 €	20,00 €	
SYNDICAT PARAGRELE	Achat fusées	250,00 €	250,00€	
LES DANSEUX DU NAIS	Achat sono Echange folklorique		200,00 €	
GSPC BASKET		100,00 €		
USEP (classe verte)	Classe découverte	2 760,00 €	800,00 €	22 élèves
MEMORIAL A.F.N		100,00 €		
A.P.E		100,00 €		
ASSAD/HAD	Amélioration accompagnement		CCAS	Demande bilan
MFR NOYANT DE TOURAINE	2 enfants scolarisées		60,00 €	
MFR AZAY-LE-RIDEAU	1 enfant scolarisée		30,00 €	
BTP CFA SARTHE	1 enfant scolarisé		30,00 €	
S.C LANGEAIS RUGBY	Pérennité du club		0,00€	
Resto du cœur	Continuité des activités		CCAS	
EPISODE, épicerie solidaire	Nouvelle structure		CCAS	
JSP (POMPIERS)	Achat matériel		200,00 €	
Solidarité NPP	Aides alimentaires		CCAS	
CHAMBRE DES METIERS	Aides aux apprentis (3)		90,00 €	
ASSOCIATION PAPILLON	Achats matériel, sorties		100,00 €	
AFSEP (sclérose en plaques)	Formations...		CCAS	
Collège Joachim du Bellay	Sorties scolaires (3 élèves)		90,00 €	
TELETHON			CCAS	
TOTAUX		6 000,00 €	4690,00 €	

Taux d'imposition 2015

Le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter les taux d'impositions et de les maintenir identiques à 2012 et 2013. Ils sont donc fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 13,06 %,
- taxe foncière bâti : 18,50 %,
- taxe foncière non bâti : 65,72 %.

Le produit attendu pour 2015 s'élève à 306 236€.

Travaux divers : 5 camions de tout venant ont été commandés pour combler divers chemins dont ceux de la Petite Belle Etoile, Beaujeu, le Grand Aubry etc...

Enquête publique : Gaec de la Coudre ; le Conseil Municipal donne un avis défavorable pour l'extension de cet élevage à Fontaine Les Coteaux, de 29 900 animaux à 65700 animaux, avec production d'une quantité de fumier de 430 tonnes. Une partie de cet épandage est réalisée sur des terres situées près de la Gilletière et le Grand Sart. Il y a de nombreuses sources d'eau dans le secteur avec des puits et des forages de particuliers.

Nettoyage du clocher : il accepte le devis d'Alpinisme Centre Ouest Sécurité d'un montant de 2536,80€TTC pour le devis de nettoyage des poutres et du plancher du clocher de l'église qui sont couverts de nombreuses déjections d'oiseaux. 39 captures de pigeons ont été réalisées au début du mois de Mars.

Beausoulage : le démoussage est en cours. Les tôles seraient en bon état.

Ancien local technique – inventaire des matériels – dons et destruction après sortie d'inventaire :

Madame Lemaire fait part de l'inventaire réalisé par les agents techniques concernant divers matériels entreposés à l'ancien local technique.

40 palettes ; 70 bureaux simples ; 1 bureau double ; 4 bureaux instituteurs ; 10 petites chaises ; 40 chaises

1 portail – portillon ; 20 pieux ; Ferraille : Pulvérisateur – 4 tondeuses- ancienne chaudière – 3 radiateurs en fonte – C15 – anciens lampadaires – tracteur tondeuse – divers -

Le Conseil Municipal décide de donner à l'association des parents d'élèves les matériels réformés d'école (bureaux et chaises) en vue d'une vente lors de brocantes. Il décide de porter les ferrailles à une entreprise spécialisée.

APE : autorisation de brûler le bonhomme carnaval et gratuité du chauffage de la salle Beausoulage.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces deux demandes.

Monsieur Meunier informe que les agents techniques ont récupéré des copeaux de bois gratuits sur la commune de Saint-Paterne-Racan